

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE VICHY du 3 MAI 2025

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

I.

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Fédération, nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle, le 3 mai 2025 à VICHY, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Fédération durant l'exercice clos au 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Ensuite, il sera donné parole au Commissaire aux Comptes afin d'exposer ses contrôles, son rapport et ses conclusions. Puis, la Commission de Contrôle Économique et de Gestion vous donnera son avis en totale indépendance.

En préambule, il sera noté que suite à l'assemblée générale électorale du 16 novembre 2024, l'exercice comptable 2024 constitue le dernier exercice venant clôturer le bilan financier de la précédente mandature.

ACTIVITE DE LA FEDERATION

En premier lieu, nous souhaitons porter à votre connaissance l'estimation de la valorisation des temps passés par les bénévoles au cours de l'exercice qui s'est élevée à un montant estimé de 223 703 € pour l'exercice 2024 pour un nombre total d'heures de 11 213 heures, équivalent en heure à 6,98 personnes à temps plein.

Pour rappel, la valorisation du bénévolat s'élevait déjà à 135 335€ pour l'exercice 2023. Parmi cette nouvelle augmentation significative du nombre d'heures réalisées par les bénévoles de notre Fédération figure notamment la gestion d'un contentieux RH dont nous ferons référence dans la suite de ce rapport.

Nous rappelons que cette valorisation n'a aucune incidence sur le résultat financier de la Fédération Française des Échecs mais traduit, entre autres, la forte implication des élus et membres des commissions et la question de la nécessité en ressources humaines pour l'avenir de notre Fédération.

1. LES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

- Le nombre de pratiquants, ayant déjà atteint un niveau historique en 2023, continue de progresser afin d'atteindre le nombre record de 76 148 licenciés. Cette progression de 11,65% par rapport à la saison précédente résulte notamment du travail des clubs et de l'extension des projets de développements mis en œuvre tel que l'important projet Class'Échecs dans les établissements scolaires français ;
- Dans la suite de l'obtention de la délégation sportive attribuée par le Ministère des Sports, puis de la reconnaissance officielle par le Comité Olympique et Sportif Français (CNOSF), l'année 2024 constitue l'année d'obtention de la reconnaissance des Échecs comme discipline de haut niveau, permettant ainsi aux premiers joueurs d'échecs de l'élite française d'intégrer les listes du Ministère des Sports et d'obtenir les avantages qui en résultent (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050874049>)
- Plus de 20 ans après la reconnaissance des Échecs comme sport, l'agrément de la FFE a également été renouvelé pour huit ans par un arrêté publié le 28 décembre 2024 ;
- L'égalité entre les prix accordées aux joueuses et joueurs du Championnat de France, ainsi que les primes accordées aux joueuses et joueurs de l'Équipe de France, a été mise en place conformément aux orientations approuvées par le Comité Directeur de novembre 2023 ;
- La mise en conformité des statuts de la Fédération avec la loi Sport a été adoptée lors de l'Assemblée Générale du 20 avril 2024. Deux Assemblées Générales supplémentaires (6 janvier et 30 mars 2024) auront été nécessaires avant d'aboutir à l'adoption des dispositions de la loi n°2022-292 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France ;
- La Fédération a obtenu un remboursement de 27 868 euros par la FIDE suite aux frais engagés pour la participation de l'équipe de France Jeunes au Championnat du Monde U08/U10/U12 à Sharm el Sheik en octobre. Le Bureau Fédéral avait pris la décision d'annuler le déplacement prévu à ces championnats du Monde Jeunes au vu de la proximité géographique avec Gaza et après consultation du ministère des Affaires Étrangères ;
- L'arrivée du Crédit Mutuel comme nouveau partenaire financier sur plusieurs axes, en particulier la livraison de jeux aux clubs, les équipes de France et le programme Class'Échecs.
- Le budget alloué sur l'exercice 2024 pour le projet digitalisation, administration et gamification du dispositif Class'Échecs s'élève à 133 447€. Le montant des subventions ANS alloué au projet s'élève à 27,5% du budget réalisé pour un montant de 36 698€. Pour rappel, le coût total du projet, développé depuis juin 2023, est de 291 000€ et comprend le développement des applications Class'Échecs Connect, Matoupion, Partie majoritaire, ainsi que de la livraison de kits Class'Échecs. Le montant total du budget alloué en 2024 s'élève à 194 462€ pour un montant de subventions ANS alloué de 53 477€. Le développement de la Partie majoritaire est aujourd'hui terminé tandis que les projets Class'Échecs Connect et Matoupion seront finalisés courant fin mars 2025.

2. LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2024, date de clôture du dernier exercice, les événements importants à prendre en compte sont les suivants :

- Une ordonnance de non-lieu a été délivrée le 13 février 2025 par Madame la Juge Emmanuelle PIERUCI, vice-présidente chargée de l'instruction au Tribunal judiciaire de Versailles dans l'affaire opposant la FFE à l'AIDEF (Association Internationales Des Echecs Francophones) ;
- Une conciliation a été conclue au début de l'année 2025 entre la FFE et Manon Brissaud, aboutissant à un accord entre les parties. Cette résolution amiable a permis de mettre fin au différend en définissant une indemnité cohérente, mettant ainsi un terme au potentiel contentieux.

3. LES FINANCEMENTS ET PARTENARIATS

En 2024, le montant total des financements obtenus grâce aux partenaires financiers de la Fédération ((hors ANS et subventions) s'élève à 134 974€ (hors partenariat avec Microsoft Azure).

Les principaux partenariats financiers sont les suivants :

- Une convention de partenariat avec Immortal Game d'un montant 50 000 € sur les équipes de France Adultes et sur une plateforme de jeu en ligne pour 25 000€ ;
- Une convention de partenariat fléché avec la Région île de France d'un montant de 29 241 €, destinée au projet de la Commission Santé, Sociale et Handicap sur le bien fait des échecs sur l'autisme ;
- Un partenariat avec le Crédit Mutuel Enseignant d'un montant de 60 000€, dont 15 000€ affecté au titre de l'exercice 2024, sur la livraison de jeux aux clubs, les équipes de France et le programme Class'Echecs ;
- Deux partenaires apportant des moyens techniques : Microsoft Azure France est partenaire technologique des équipes de France et AssoConnect est partenaire des clubs (l'équivalent d'un apport financier de 150 000 €).

En ce qui concerne l'ANS, celle-ci a reconduit son aide à un montant identique à l'année 2023 de 58 000 € ; Les subvention des Championnats de France Jeunes à Agen (85 000 €) et Adultes à l'Alpe d'Huez (80 000 €) s'élèvent à 165 000 €.

En ce qui concerne 2025, le montant total des financements déjà obtenus grâce aux partenaires financiers de la Fédération (hors ANS et subventions) s'élève à 45 000€ :

- Un partenariat avec le Crédit Mutuel Enseignant d'un montant de 60 000€ reçu en 2024, dont 45 000€ affecté au titre de l'exercice 2025, sur la livraison de jeux aux clubs, les équipes de France et le programme Class'Echecs ;
- Deux partenaires apportant des moyens techniques : Microsoft Azure France est partenaire technologique des équipes de France et AssoConnect est partenaire des clubs (l'équivalent d'un apport financier de 150 000 €).

4. LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

L'exercice 2024 se place dans la continuité de l'exercice 2023, synonyme d'un nouveau record de licences et d'une nouvelle reconnaissance accordée par notre Ministère de tutelle.

Grâce à un travail de longue haleine mené à tous les niveaux, les échecs sont aujourd'hui pleinement reconnus comme une discipline sportive. L'obtention de la délégation sportive par le Ministère des Sports, la reconnaissance officielle par le Comité Olympique et Sportif Français (CNOSF) et, tout récemment, l'inscription des échecs comme discipline de haut niveau sont des victoires majeures. Cette dernière reconnaissance nous permettra, non seulement de faire reconnaître nos premiers Sportifs de Hauts Niveau (SHN) ces prochains mois, en les intégrant aux listes du Ministère des Sports, mais également d'obtenir des subventions pour le financement du haut-niveau à compter de 2026.

Ces avancées, symboliques et structurelles, confirment que notre discipline a trouvé toute sa place dans le paysage sportif français. Elles confèrent à notre Fédération de nouveaux droits, mais également des devoirs et, à ce titre, deux Assemblées Générales supplémentaires (6 janvier et 30 mars 2024) auront été nécessaires avant d'aboutir à la demande du Ministère des Sports visant à l'adoption des dispositions de la loi n°2022-292 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France. Nos statuts étant désormais à jour depuis l'assemblée générale du 20 avril 2024, l'agrément de la FFE n'est plus menacé et a logiquement été renouvelé pour huit ans par un arrêté publié le 28 décembre 2024.

En août 2024, notre Fédération a atteint un record historique de 76 000 licenciés, un chiffre qui reflète l'attractivité croissante des échecs en France. La saison 2024-2025 débute, une nouvelle fois, en progression par rapport au début de la saison 2023-2024, avec une dynamique en progression de 6,9% de licenciés au 8 mars 2025 par rapport à la même date l'année dernière. Si cette tendance persiste, nous devrions ainsi pouvoir dépasser le nombre de 80 000 licenciés à la fin de la saison sportive. Ce succès témoigne de l'implication de l'ensemble des acteurs de la Fédération, ainsi que de la vitalité de nos clubs et de leur capacité à promouvoir les échecs auprès d'un public toujours plus large.

Nous rappelons que la formidable progression en nombre de licenciés de notre Fédération de 11% sur la saison 2023-2024 par rapport à la saison précédente ne se transforme pas en enrichissement financier pour la fédération à ce même niveau (+5,57 % de trésorerie brute).

Comme expliqué lors des précédentes Assemblées Générales, cette situation résulte d'un montant de licences fédérales en dessous des prestations mises à disposition pour la licence B et les licences A jeunes. En termes de résultat net, la prise de licences B ou licences A jeunes représente une perte financière pour notre Fédération. Au vu de ce constat, le rapport financier présenté par le trésorier lors de l'Assemblée Générale du 20 avril 2024 mentionnait les difficultés pour notre Fédération de garantir un exercice 2025 « non significativement déficitaire » si le niveau d'apport externe issu des partenariats venait à se stabiliser, voir à diminuer, ce qui est un risque toujours existant quelle que soit l'équipe dirigeante. A la date de ce jour, nous pouvons lui donner quitus de son analyse.

Le tarif des licences n'a pas évolué depuis le mois de février 2016 tandis que l'inflation constaté depuis cette date (selon les chiffres fournis par l'INSEE) s'élève à 20,8%. Pour rappel, le tarif de la part fédérale est actuellement le suivant :

Catégorie	Part fédérale
Licence A	
▪ Seniors, Séniors Plus et Vétérans	27 €
▪ Juniors et cadets	14 €
▪ Minimes et Benjamins	9 €
▪ Pupilles, poussins et petits poussins	9 €
Licence B	
▪ Adultes	5 €
▪ Jeunes	1,50€

Dans un objectif de correction de l'inflation, le Comité Directeur qui s'est réuni à Asnières-sur-Seine pendant le week-end du 8 et 9 mars s'est accordé sur une proposition commune d'augmentation de la part fédérale des licences A en prenant en considération les points suivants :

- Eviter une augmentation unique et trop importante du tarif de la licence et privilégier une augmentation progressive sur 3 saisons ;
- Mettre fin au « mille-feuille » tarifaire de la part fédérale sur la licence A jeunes et converger, une nouvelle fois de manière progressive, vers un tarif « unique » quel que soit l'âge du licencié (de moins de 20 ans) ;
- Atteindre le tarif de 30€ pour la licence A adultes et de 15€ pour la licence A jeunes à partir de la saison 2027/2028.

Pour ce faire, en 2024, nous vous proposons une augmentation de la part fédérale des licences A selon les modalités suivantes, conformément à la proposition n°13 votée à l'unanimité lors du comité directeur :

Catégorie	Vet Sen+ Sen	U20 U18	U16 et moins
Tarif actuel	27 €	14 €	9 €
Saison 2025/2026	28 €	14 €	11 €
Saison 2026/2027	29 €	14 €	13 €
Saison 2027/2028	30 €	15 €	

En ce qui concerne les actions à mener sur la saison 2024-2025, nous vous proposons les actions suivantes visant à aboutir à un budget 2025 moins ambitieux que le budget 2024 mais avec l'objet de retrouver l'équilibre financier tout en poursuivant et consolidant les actions menées par la Fédération depuis 2021 :

- La poursuite du programme Class' Échecs et le développement de la passerelle des nouveaux adhérents à l'école vers les clubs, avec le soutien financier du Crédit Mutuel Enseignant ;
- La finalisation du développement des applications Class'Echecs Connect et Matoupion, dont l'ANS participe au financement ;
- Le renforcement du poste de Directeur de la Performance Fédérale de Quentin LOISEAU afin de renforcer le dispositif de détection, l'accompagnement des espoirs (avec un axe prioritaire pour les 11-16 ans) et des équipes de France Adultes ;

- La continuité des actions de formation de l'Institut National de formation (INF), la validation du CQP (Certification de Qualification Professionnel) Animateur d'Échecs par la voie de la VAE pour les animateurs pouvant justifier de 10 ans d'expérience professionnelle, le lancement du parcours de formation de 162h pour les animateurs ne pouvant prétendre à la VAE, le Brevet d'État (BE) entraîneur d'Échecs, la formation continue, les activités notées au baccalauréat et en Service Universitaire des Activités Physique et Sportives (SUAPS) ;
- Une nouvelle fois, la nécessité de structurer la Fédération pour remplir sa mission auprès des clubs, des organes déconcentrés, d'assurer nos nouvelles obligations avec la qualité et l'exigence nécessaire suite à nos différentes reconnaissances et auprès de nos partenaires. La situation actuelle tend de plus en plus vers la saturation du temps fourni de manière bénévole par les membres du Comité Directeur et nos permanents rencontrent des difficultés pour prendre leurs congés au vu de la charge de travail existante. De nouvelles forces vives sont nécessaires ;
- La continuité du projet de développement de l'ensemble des Systèmes d'Informations (SI) de la Fédération, avec une nouvelle signalétique et une possibilité de paiement en ligne pour les clubs au niveau d'une fédération délégataire supprimant les difficultés actuelles. L'objectif visé est la finalisation du projet pour septembre 2026 ;

Cette partie du rapport de gestion du Trésorier 2024 ne fait qu'évoquer les évolutions envisagées par le Comité Directeur sur l'exercice 2025. Les choix et engagements de l'Assemblée Générale sur leur application seront des points débattus et soumis aux votes séparément et ultérieurement à l'approbation de ce rapport d'exercice 2024. L'approbation du rapport n'engage en rien l'application des propositions évoquées ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT

1. L'EXAMEN DES ETATS FINANCIERS ET DU RESULTAT

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation (voir Bilan, compte de résultat et annexe) et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Du point de vue comptable, l'année 2024 est une année d'ambition pour notre Fédération, aussi bien au niveau du développement de ses projets que de l'obtention de la reconnaissance de haut niveau. L'obtention de cette dernière aura notamment nécessité des investissements sur 2024 qui ne seront pas amenés à se répéter sur 2025.

Le déficit réalisé s'explique, d'une part, du fait d'événements exceptionnels intervenus sur l'exercice 2024, et d'autres part, d'événements structurels qui sont amenés à se répéter et dont nous avons pris considération pour la construction du budget prévisionnel 2025.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 220 404 euros contre 166 037 euros au 31 décembre 2023, soit une hausse de 62,86%.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 2 282 105 euros contre 2 093 465 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 9,01%.

Le montant des achats et autres achats et charges externes s'élève à 1 440 998 euros contre 1 144 355 euros au titre de 2023, soit une hausse de 25,92%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 13 431 euros contre 8 998 euros au titre de 2023, soit une hausse de 49,27%.

Le montant des salaires et charges sociales des personnels de la FFE (y compris le Président) s'élève à 423 057 euros contre 334 393 euros au titre de 2023, soit une hausse de 26,51%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation s'élève à 30 286 euros contre 21 525 euros au titre de la période précédente soit une hausse de 40,70%.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 2 670 281 euros contre 2 349 654 euros au titre de 2023, soit une hausse de 13,64%.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Fédération, équilibré en actif net et en passif, s'élevait à 1 953 337 euros, contre 2 088 420 euros à la clôture du précédent exercice, soit une diminution de -135 083 euros (-6,47%).

Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de -150 617 euros contre un déficit de -25 847 euros au titre de 2023.

À la fin de l'exercice 2024, les capitaux propres s'élèvent à 168 061€ pour 318 678€ euros à la clôture de l'exercice précédent, soit une diminution de 150 617 euros (-47,26%).

La provision pour indemnisation de départ en retraite s'élève à 60 940 euros conformément aux règles comptables en vigueur. Ce montant de provision nous permet de verser les primes de départ en retraite des salariés le jour du choix du salarié de départ en retraite sans impact sur l'exercice en cours.

Cette présentation respecte l'aspect de présentation réglementaire devant être fait devant une Assemblée Générale mais, dans la suite des précédents rapports financiers, nous souhaitons continuer de vous donner davantage de détails sur l'exercice 2024, et notamment en nous basant sur l'analytique.

2. EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ SUR LA BASE DE L'ANALYTIQUE

Au 1er janvier 2024, la Fédération disposait de 318 678 euros en capitaux propres. Ces fonds propres de début d'exercice correspondent sur l'année 2024 à 55,70 jours d'activité ($318\,678 / (2\,088\,420 * 365)$).

Ces fonds propres au 1^{er} janvier 2025 ont clairement diminué, du fait du résultat comptable déficitaire de l'exercice 2024, et s'établissent à 168 061 euros correspondant sur l'année 2024 à 31,40 jours d'activité ($168\,061 / (1\,953\,337 * 365)$). Pour rappel, la traduction des fonds propres en « jours d'activité » permet de donner une idée du nombre de jours que la Fédération peut tenir (en théorie) grâce à ses fonds propres si l'activité s'arrêtait ou diminuait fortement. La situation financière actuelle des fonds propres n'est donc pas inquiétante, d'autant plus que la Fédération connaît actuellement une dynamique sans précédent, mais il serait souhaitable de chercher à inverser la tendance pour se rediriger vers le minimum théorique de « confort » de 60 jours d'activité. En 2025, une réduction des dépenses couplée à augmentation des tarifs des licences permettront d'atteindre cet objectif. En l'absence d'une augmentation des tarifs des licences, seul l'abandon de projets menés par la Fédération permettra de se tenir à cet objectif.

Nous souhaitons vous apporter un éclairage sur les provisions pour risques qui sont passés à 15 000 € au 31 décembre 2024 par rapport à 10 000 € au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 50 %. Il s'agit d'argent inscrit et prévu par la FFE comme dépenses futures pour pallier des litiges où la responsabilité de la fédération peut être engagée.

Comme évoqué précédemment, nous allons commencer par la provision pour risques prévue en 2023 qui a été réduite en 2024, soit une reprise dans les comptes de 5 000 € :

- La plainte avec constitution de partie civile de l'AIDEF contre le Président de la Fédération en 2011, opposant ainsi la FFE à l'AIDEF (Association Internationales Des Echecs Francophones), a vu une ordonnance de non-lieu être délivrée le 13 février 2025 par Madame la Juge Emmanuelle PIERUCI, vice-présidente chargée de l'instruction au Tribunal judiciaire de Versailles. Il a été décidé de réduire la provision pour litiges à 5 000 € en conséquence.

La provision passée en 2024 s'élève à 10 000 € :

- Une provision pour litige a été constatée à hauteur de 10 000 € en raison d'un différend avec une ancienne salariée de la FFE. À la lumière des révélations issues de l'enquête interne menée par la FFE et du refus de la Sécurité sociale concernant sa déclaration d'accident du travail, la provision a été constatée en conséquence. Une conciliation a été signée par les parties au début de l'année 2025, et la provision est cohérente avec l'indemnité versée.

En ce qui concerne le Prêt Garanti par l'État (PGE), celui-ci a été remboursé intégralement au cours de l'année 2024 conformément à l'engagement pris lors de la dernière assemblée générale.

Les comptes annuels et leurs annexes donnés par le Cabinet d'Expert-comptable ainsi que le détail réalisé par la Fédération fournissent toutes les informations et les explications requises. Je ne vais m'attacher qu'à développer quelques thèmes du plan analytique de la fédération. Je serais à votre disposition pour toutes explications complémentaires sur la totalité du budget réalisé.

Concernant le compte 11000 Affiliations clubs et réversions Ligues nous obtenons un solde déficitaire entre les recettes et les dépenses de 41 731,30 € par rapport au prévisionnel. Il faut attribuer ce résultat à la hausse prévue du nombre de licenciés dont les recettes associées ont progressé d'une manière bien moins significative, aboutissant à un écart de 40 000 € par rapport au budget prévisionnel.

Tout comme l'année dernière, l'augmentation en solde par rapport au prévisionnel de l'ensemble du poste 12xxx d'un montant de 7 765 € provient de la dynamique en nombre de tournois organisés et de participant à ces tournois déduction faite d'une augmentation des coûts de gestion des ELO.

Un solde dépense-recette des coûts globaux de fonctionnement en augmentation par rapport au prévisionnel, soit + 62 834,61 € qui se répartissent de la manière suivante :

- Total Poste « 21xxx – Gouvernance » : – 13 420 € d'écart entre le budget et le réalisé provenant notamment de l'organisation de deux Assemblées Générales supplémentaires (6 janvier et 30 mars 2024) nécessaires pour aboutir à l'adoption des dispositions de la loi sport, ainsi que de l'Assemblée Générale électorale (16 novembre 2024) ;
- Total Poste « 22xxx – Siège Fédérale » : – 49 414 € d'écart entre le budget et le réalisé provenant essentiellement du contentieux RH avec une salariée de la Fédération, dont les frais d'avocat ainsi que le recours à un cabinet de recrutement visant à limiter au maximum un nouveau scénario similaire. Pour rappel, la provision pour risque enregistrée impacte les comptes à hauteur de 10 000€. Le cours au prestataire Olbia dans le cadre de la réalisation du PSF (Projet Sportif Fédéral) pour l'Olympiade 2024-2028 s'élève à 19 000 €. Enfin, les commandes de magazines « Echecs & Mat Juniors » ont représenté un coût supplémentaire de 5 000€ du fait de l'augmentation des commandes couplée à l'inflation des prix de production ;

Le poste 22100 comprend les coûts de deux conventions réglementées :

- Une convention réglementée « Rémunération du Président » a été reconduite au cours de l'exercice 2023, conformément aux articles 8.2 et 7.6 des statuts de la Fédération lors du vote n° 7 du Comité Directeur du 24 avril 2021 et approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2021.
M. Éloi RELANGE, Président de la Fédération, a reçu une rémunération brute de 45 911,04 € pour la période de l'année 2024, correspondant au seuil d'entrée de la catégorie 8, cadre dirigeant de la Convention Nationale du Sport (rémunération chargée de 71 572,91 €).
- Par l'approbation du Comité Directeur de la Fédération du 18 et 19 novembre 2023, vote n° 15, pour une mission spécifique n'ayant aucune relation avec sa fonction de vice-président, M. Jean-Baptiste MULLON, dans le cadre d'une convention réglementée, s'est vu attribuer un contrat de travail d'intervention à durée déterminée de six (6) mois à temps plein, d'Organisateur des

championnats de France Jeunes et Adultes 2024, d'un montant brut de 13 169,06 € (rémunération chargée de 16 729,27 €).

Au coût des rémunérations d'Éloi RELANGE et de Jean-Baptiste MULLON, s'ajoutent les indemnités de déplacement, de restauration et d'hébergement auxquelles ils peuvent prétendre, dès lors que ceux-ci, engagés dans l'intérêt de la Fédération, sont en totalité accompagnés d'une pièce comptable justificative. Toutes les dépenses du Président relèvent de l'accord et la validation du Trésorier.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, relatives à l'établissement du rapport spécial sur les conventions réglementées, le Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport la communication officielle des conventions réglementées qui se poursuit jusqu'à la fin du mandat du Président pour Éloi RELANGE.

Le solde dépense-recette des coûts globaux du secteur Développement présente un déficit de -65 337 €, soit un déficit plus important qu'initialement budgété de 38 637 €, qui se répartit de la manière suivante :

- Total Poste « 31xxx – Commission » : - 15 803 € de déficit en solde (contre un bénéfice initialement budgété de + 49 136 €) provenant notamment d'un écart important entre l'apport positif prévu par la commission SSH et l'apport positif réalisé (- 48 822 €). Les événements de communication tels que le Salon des Maires et la mise à l'honneur des joueuses de l'équipes de France lors du Championnat de France des Jeunes d'Agen ont représenté un coût global de 24 972 € ;
- Total Poste « 32xxx – Formation » : +3 114 € de bénéfice en solde (contre un déficit anticipé de -10 459 €) provenant, d'une part, du bénéfice réalisé sur le poste 32100 « formations diplômés fédéraux » résultant de la refacturation à l'INF (Institut National de Formation) des heures réalisées par les salariés pour son développement et, d'autre part, du fait du renoncement à l'organisation du séminaire des ligues initialement budgété à 5 000 € ;
- Total Poste « 33xxx – Clubs » : réduction du déficit prévu en solde de -12 729 € provenant d'un déficit moins élevé que prévu des postes « 33100 – Dotation clubs » pour -5 184 € (moins de nouveaux clubs qu'anticipé, à contrario de la saison précédente) et « 33200 – Echecs & mat juniors » pour -9 530 € (moins de magazines Echecs & Mat commandé qu'anticipé).

Le solde dépense-recette des coûts globaux du secteur Haut niveau présente un déficit de 260 066 €, soit une diminution du déficit en solde de 45 528 €, qui se répartit de la manière suivante :

- Total Poste « 411xx – Sélection Équipes » : déficit de -101 928 €, soit une réduction du déficit de 26 520 € en solde grâce à des économies réalisées de 9 270€ sur le poste « 41130 – EDF Mitropa Cup » et de 18 273 € sur le poste « 41150 – Autres sélections par équipes » ;
- Total Poste « 412xxx – Sélections individuelles » : -112 899 € de déficit en solde, soit une réduction du déficit budgété de 11 464 €, provenant notamment d'un budget de 10 819€ prévu pour le poste « 41220 – Championnat Monde Junior » et finalement non réalisé ;
- Total Poste « 42xxx – Entraînements » : -45 238 € de déficit en solde, soit une réduction du déficit budgété de 7 544 €, provenant d'une diminution des postes « 42100 – Haut niveau adultes mixtes » pour 5 326 € (malgré le stage de préparation pour les joueurs de l'équipe de France au CREPS de Vichy pour 10 000 €) et « 42200 – Hauts niveau jeunes » pour 8 657 €. Le poste « 42300 – Haut niveau féminin » est, quant à lui, déficitaire de -7 274 € notamment suite au stage de préparation

pour les joueuses de l'Équipe de France réalisé à Aix-en-Provence (reconnaissance de haut niveau).

Le solde dépense-recette des coûts globaux du secteur Compétition présente un déficit de -17 694 €, contre un bénéfice initialement budgété de +15 485 €, qui se répartit de la manière suivante :

- Total Poste « 51xxx – Compétitions par Équipes » : -2 356 € d'écart entre le budget et le réalisé. Les diminutions comportent les Postes « 51010 – Top 16 » pour 5 681 €, « 51030 – Interclubs adultes féminins » pour un montant de 3 742 €, « 51050 – Coupe de France » pour 1 519 €, « 51060 – Coupe de la Parité » pour 1 837 € et « 51070 – Coupe Loubatière » pour 667 €. Tous les autres postes voient une augmentation du bénéfice ou une diminution des dépenses prévues (poste « 51090 – Autres compétitions par équipes ») ;
- Total Poste « 52xxx – Compétitions individuelles » : -29 516 € d'écart entre le budget et le réalisé provenant notamment d'une augmentation du déficit des postes « 52010 – Championnat de France » pour -20 748 € et « 52020 – Championnats de France Jeunes » pour -7 597 €. Plusieurs points permettent d'expliquer l'augmentation des dépenses attribuées au Championnat de France : l'égalité des prix entre les hommes et les femmes (coût supplémentaire : 13 125 €) tel que décidé à l'unanimité lors du vote n°4 du comité directeur des 18 et 19 novembre 2023, l'augmentation des indemnités d'arbitrage (coût supplémentaire : 2 000 €) et le « rattrapage » des conditions d'hébergement des arbitres (par rapport à l'édition 2023) ainsi que le financement d'une partie des frais de déplacement des arbitres d'Outre-Mer (coût supplémentaire : 15 000 €) ;
- Total Poste « 53050 – Compétitions Scolaires » : légère augmentation du déficit en solde de -1 578 €.

Pour plus de détails sur la totalité de chaque poste y compris ceux déjà rapidement évoqués, nous sommes à votre disposition pour vous apporter des précisions supplémentaires.

En conclusion de l'exercice 2024, nous tenons à souligner que :

- Toutes les actions de développements ont été réalisées, la reconnaissance de haut niveau a été obtenue, mais cela s'en ressent sur le résultat comptable qui est déficitaire de -150 617 € sur l'exercice 2024 ;
- Ce résultat, satisfaisant sur le plan des objectifs de développement fixés, ne l'est pas sur le plan financier et résulte à la fois d'événements exceptionnels intervenus sur l'exercice 2024 et d'événements structurels qui sont amenés à se répéter et dont nous avons pris considération pour les années à venir ;
- Encore et toujours, la dynamique que connaît notre Fédération en termes de développement du nombre de licenciés de 11,65% ne se transforme pas en enrichissement financier pour la fédération à ce même niveau (5,57% de trésorerie brute en plus) ;
- Sans augmentation des licences, il sera nécessaire, pour que nos comptes reviennent à l'équilibre ces prochaines années à venir, de trouver de nouveaux partenaires non prévus ce jour ou d'abandonner purement et simplement plusieurs de ses projets de développement, ce qui serait regrettable dans une période de croissance exponentielle de notre sport. La proposition d'augmentation apporterait à nos finances des recettes supplémentaires (par rapport aux recettes générées actuellement par les licences) d'environ 51 000 € pour la saison 2025-2026, 102 000 € pour la saison 2026-2027 et 155 000 € à partir de la saison 2027-2028 (dans l'hypothèse d'un nombre de licenciés approximativement similaire au nombre de licenciés de la saison sportive 2023-2024) ;

- Le tarif des licences n'a pas évolué depuis le mois de février 2016 tandis que l'inflation sur cette période est de 20,8% à ce jour (chiffres publiés par l'INSEE) ;
- La part des licences représente 54% des produits d'exploitation de la Fédération au titre de l'exercice 2024, alors qu'elle représente environ 70% des produits d'exploitation pour les fédérations mono-sport affiliés au CNOSF.

De plus, ce résultat 2024 repose sur un niveau de Bénévolat toujours plus important, équivalent à 6,98 personnes à temps plein. Les élus bénévoles et membres du Bureau Fédéral effectuent des travaux qui devraient être notamment réalisés par des salariés, comme c'est le cas dans les autres fédérations sportives.

3. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de -150 617 euros.

Ce déficit est le résultat d'événements exceptionnels, d'événements structurels ainsi que de nombreux investissements réalisés dans les projets de développement ou pour l'obtention de la reconnaissance de haut niveau par le Ministère des Sports.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sur les fonds propres sans droit de reprise.

Compte tenu de cette affectation, au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la Fédération seraient de 168 061 euros, auxquels il faut garder en mémoire la provision supplémentaire de 60 940 € d'indemnité de départ en retraite.

Les capitaux propres par rapport au budget prévisionnel qui vous sera présenté ultérieurement correspondront, sur l'année 2024 avant affectation à 31,40 jours d'activité (168 061 / (1 953 337 * 365)).

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA FEDERATION

La Commission de Contrôle Économique et de Gestion se réunit très périodiquement. Elle réalise des rapports d'étape en toute autonomie en ayant accès à tous les documents qu'elle demande et obtient une réponse aux questions qu'elle sollicite.

Le Comité Directeur a arrêté les comptes 2024 lors de sa séance plénière des 8 et 9 mars 2025.

Le mandat du Cabinet d'Expert-comptable se poursuit et la Commissaire aux comptes dont le contrat a été validé pour 6 ans lors de l'Assemblée d'avril 2022 a effectué ses contrôles lors sa troisième année de mission.

En conclusion, nous souhaitons que les deux propositions qui vous seront soumises, emportent votre approbation.

Nous vous invitons, après les présentations du rapport de votre Commissaire aux Comptes et du rapport de la Commission de Contrôle Économique et de Gestion, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote, à savoir :

- Approbation du rapport financier 2024 ;
- Approbation de l'affectation du résultat.